

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS
EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

* *
*

Séance du 27 Mai 2015

15 - GESTION FINANCIERE BUDGETAIRE ET COMPTABLE

15.5 - Bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières de l'année 2014.

L'an deux mille quinze, le vingt-sept mai à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

TOULOUSE METROPOLE :

Etaient présents :

MM. AUJOLAT, CARNEIRO, DEL BORRELLO, GRASS, KELLER, LATTES, MME MARTI, MM TRAUTMANN, MME TRAVAIL-MICHELET.

Empêchés d'assister à la séance et ont donné pouvoir :

MM. BRIAND, CHOLLET, LAGLEIZE, MOUDENC, RAYNAL.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL :

Etaient présents:

MM. AREVALO & LAFON.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL :

Etaient présents :

MM. BACOU & LERY.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU MURETAIN :

Etait présent :

M. SUAUD.

Empêchée d'assister à la séance et a donné pouvoir :

MME ROUCHON.

En application des dispositions de l'article 11 de la loi n° 95-127 du 8 février 1995 relative aux marchés publics et aux délégations de service public, les collectivités territoriales et leurs groupements doivent délibérer tous les ans sur le bilan de leurs acquisitions et cessions immobilières.

S'agissant plus particulièrement des syndicats mixtes, cette obligation apparaît désormais à l'article L. 5722-3 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le bilan des acquisitions et des cessions des biens immobiliers effectuées directement par le SMTC figure en annexe 1.

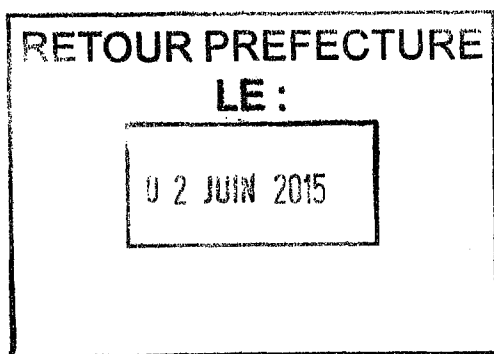
* *
*

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : DECIDE de prendre acte du bilan des acquisitions et des cessions immobilières réalisées directement par le SMTC au cours de l'exercice 2014 et figurant en annexe 1.

ARTICLE 2 : DIT que la présente délibération sera annexée au Compte Administratif de l'exercice 2014.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,

Jean-Michel LATTES

ETAT DES ACQUISITIONS EFFECTUEES DIRECTEMENT PAR LE SMTC AU 31 DECEMBRE 2014

Cédant	Adresse	Parcelle	Lot de volume	Consistance	Surface en m²	Montant	Signature	Date du Comité Syndical
CUTM	65, chemin des Ramassiers	BR 103		Terrain bâti	925	150 000	30/01/2014	03/10/2013 12/12/2013
Ville de Balma	Prat Gimont	CL 254		Terrain	451	1	14/03/2014	03/10/2012
Ville de Balma	Prat Gimont	CL 257		Terrain	535			
CAZENEUVE	19 rue Condorcet	812 AC 407	1	Tréfonds	73	48	24/07/2014	02/06/2003
OPPIDEA	Rue Marengo	806 AD 724	1	Tréfonds	521	1	22/12/2014	17/12/2014
TOTAL ACQUISITIONS					2 505	150 050		

ETAT DES CESSIONS EFFECTUEES DIRECTEMENT PAR LE SMTc AU 31 DECEMBRE 2014

Acquéreur	Adresse	Parcelle	Lot de volume	Consistance	Surface sur altitude en m²	Montant	Signature	Date du Comité Syndical
TOTAL CESSIONS						0		